

Le REFLET Municipal



Municipalité de
Saint-Adelphe

Saint-Adelphe
5011 377-7311
UNE VAGUE D'ÉNERGIE!

COORDONNÉES

150, rue Baillargeon
Saint-Adelphe, Qc G0X 2G0

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au Vendredi
8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

☎ 418-322-5721

🖨 418-322-5434

🌐 www.st-adelphe.qc.ca

✉ st-adelphe@regionmekinac.com

📘 Municipalité de Saint-Adelphe

📺 Municipalité Saint-Adelphe

Dépôt légal mars 2025 - 443-parution
Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa
Bibliothèque nationale du Québec, Montréal
Tirage mensuel de 535 copies

Mars
2025

Mot du Maire

Chère concitoyenne, Cher concitoyen

CONSTRUCTION DU NOUVEAU CPE À SAINT-ADELPHÉ

En effet, c'est dans la rigueur de l'hiver que les fondations pour la construction du nouveau Centre de la petite enfance (CPE) ont débuté en février dernier. Dans une première étape, la pose de gros pieux a été nécessaire afin d'asseoir la base de la structure.

Sous la supervision du bureau coordonnateur *Les Soleils de Mékinac*, cette nouvelle installation sera érigée sur la rue Baillargeon. L'ouverture est prévue pour l'automne 2025.

À terme, ce sont 10 nouvelles places qui seront ajoutées dans le nouveau bâtiment et spécialement pour les poupons 0-18 mois. Les 16 places déjà occupées à l'Hôtel de ville seront toutes relocalisées dans ce nouvel établissement dès l'ouverture à l'automne prochain.



Crédit photo : BLH Architectes

PROJET PRIVÉ D'UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE MÉKINAC

Consultation téléphonique

La MRC de Mékinac a accordé le mandat à la firme Léger Marketing afin d'effectuer un sondage scientifique auprès de la population Mékinacoise concernant le projet éolien de *TES Canada projet Mauricie*.

Vous serez informés à l'avance de la date du début des consultations téléphoniques qui devraient avoir lieu avant la fin du printemps.

LIEN UTILE DE RÉFÉRENCE

Pour en savoir davantage, vous trouverez à la page 8 de ce journal le lien référent à la documentation pertinente à consulter. Entre autres, le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2023-194, ce règlement visant à encadrer l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac en prenant compte de critères strictes.

Pour les citoyens et citoyennes qui n'ont pas accès ou qui ne sont pas à l'aise avec internet et qui désirent plutôt une copie papier, il vous sera possible d'en obtenir une en vous présentant au bureau municipal.

Également, ces documents peuvent être consultés sur le babillard à l'entrée de l'Hôtel de ville et à la bibliothèque municipale.

Paul Labranche
Le maire, Paul Labranche

AFFAIRES MUNICIPALES

RÉSOLUTIONS DE FÉVRIER 2025

- ◆ Renouvellement de la contribution 2025 au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (Réseau Biblio) au coût de 7 942.06\$ incluant les taxes.
- ◆ Paiement du 1^{er} versement au montant de 37 342.45\$ de la quote-part de la Régie des Incendies Centre-Mékinac.
- ◆ Achat d'une banque d'heures pour le service d'ingénierie à la FQM au taux horaire de 109,20\$ pour une banque de 60 heures.
- ◆ Approbation à la directrice générale à signer l'offre de service d'Environnement Mauricie au coût de 14 272\$ incluant les taxes.
- ◆ Autorisation à la directrice générale à assister au Congrès de l'ADMQ 2025 pour un montant de 816.32\$.
- ◆ Programme d'aide à la voirie Locale – Volet rétablissement attestant la fin des travaux et approbation de la reddition de comptes.
- ◆ Demande de prêt à titre gracieux de la grande salle pour des cours de Yoga.
- ◆ Demande de prêt à titre gracieux de la grande salle pour l'AGA annuelle de la Coop du coin.
- ◆ Demande de prêt à titre gracieux du centre multifonctionnel (patinoire) par la maison des familles de Mékinac.
- ◆ Demande de prêt à titre gracieux du centre multifonctionnel (patinoire) pour une élève de maternelle de l'école Alternative de Mékinac.
- ◆ Don du 250\$ à la Fondation SSS de l'Énergie pour améliorer la qualité des soins.
- ◆ Examen de Postes Canada et la Commission d'enquête sur les relations de travail.
- ◆ Demande d'autorisation CPTAQ- Lot 6 616 671- 151 rang Price.
- ◆ Demande au Ministère des Transports pour effectuer des travaux sur une partie de la route 352 et de la route du rang St-Émile à Saint-Adelphe.

RÉSOLUTION DE MARS 2025

- ◆ Achat de matériel informatique et d'un logiciel pour le bureau municipal pour un total de 2 438.29\$ taxes incluses.
- ◆ Contrat de fourniture et de plantation de fleurs pour les aménagements paysagers, les pots, les bacs et les jardinières de la municipalité au coût de 2 200\$ excluant les taxes.
- ◆ Acceptation de la soumission au montant de 3 937.46\$ taxes incluses de Portes et Fenêtres DL inc. pour une porte dans le local à patins.
- ◆ Acceptation de la soumission de Val Mauricie électrique pour l'achat et l'installation de nouveaux électriques dans les locaux municipaux au montant avant taxes de 14 380\$.
- ◆ Prolongation de la durée de location de locaux dans l'Hôtel de ville par le CPE les Soleils de Mékinac.
- ◆ Approbation du projet de fusion de l'Office municipale d'habitation de Mékinac.
- ◆ Autorisation à la directrice générale ainsi qu'au maire à signer la convention d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale – volet double vocation pour l'année 2022.
- ◆ Fermeture du bureau municipal lundi le 11 mars de 8h30 à 13h00 pour formation avec la MRC Mékinac.
- ◆ Programme d'aide à la voirie locale : Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.
- ◆ Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales.
- ◆ Demande auprès de Desjardins entreprises pour deux cartes de crédit supplémentaires pour des employés municipaux.
- ◆ Adoption de la politique sur la confidentialité.

- ◆ Félicitations au comité de Hockey Bottines ainsi qu’au comité des Loisirs pour le succès du Tournoi des Canisses de février dernier.
- ◆ Demande de prêt à titre gracieux de la grande salle pour le brunch de la Fabrique.
- ◆ Signature du protocole d’entente de l’employé préposé à l’écocentre.
- ◆ Engagement d’une entreprise pour le balayage des rues.
- ◆ Autorisation rétroactive autorisant l’opérateur en eaux à se rendre sur des sites privés dans la Municipalité.
- ◆ Participation de la municipalité au Projet, Mai, Mois de l’arbre et des forêts en Mauricie 2025.
- ◆ Acceptation de la demande de commandite pour les Filles d’Isabelle du Cercle Marie de l’Étoile.
- ◆ Commandite octroyée au Club de gymnastique les Ritournelles de St-Tite.

CORRESPONDANCE DE FÉVRIER

- Présidente nationale Jan Simpson : Date limite pour soumettre des observations à la Commission d’enquête sur les relations de travail à Postes Canada ;
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Infolettre aux partenaires municipaux – janvier 2025 ;
- Environnement Mauricie : Offre de service relié au futur parc riverain dans la Municipalité ;
- MRC Mékinac : Invitation à une consultation publique pour imaginer ensemble l’avenir le 5 février 2025 ;
- MRC Mékinac (Nathalie Groleau) : Examen de Postes Canada et la Commission d’enquête sur les relations de travail ;
- MRC Mékinac (Louis Filteau) : Rencontre importante pour la gestion des RDD ;
- MRC Mékinac (Maude Grenier) : Consultation publique du 5 février- invitation et Rappel : Appels de projets – mois de l’histoire des noirs 2025 ;
- Association forestière de la Vallée du St-Maurice : Formulaire de demande de plants d’arbres – MAF 2025 ;
- Le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin : Services d’expert-conseil en gestion de l’amiante – conformité à la norme comptable ;

CORRESPONDANCE DU MOIS

- Ministre des Affaires municipales : Imposition de tarifs douaniers – Le gouvernement a introduit de nombreuses mesures législatives au cours des dernières années afin de favoriser l’achat québécois et canadien ;
- Ministère du transport : Volet double vocation – Signature de l’entente de convention d’aide financière ;
- Hydro Québec : Rencontre de mise à jour du projet de l’Axe Vallée-du-Saint-Laurent : Validation de vos disponibilités ;
- Bureau d’audiences publiques sur l’environnement : L’heure juste | Connaissez-vous les rôles du BAPE?;
- Développement Mauricie : Vos nouvelles d’Attractivité Mauricie!;
- PCGMR (plan d’action du plan conjoint de gestion des matières résiduelles) : Suivi de la rencontre du 20 février 2025 ;
- OMH : Extrait de résolution – Intention de fusion;
- MRC Mékinac (Louis Filteau) : Rappel rencontre pour les écocentres municipaux ;
- MRC Mékinac (Maude Grenier) : Réservez vos dates pour la nouvelle programmation ;
- Chambre de commerce de Mékinac : Invitation au souper Crabe ;
- CPE les Soleils de Mékinac : Renouvellement de bail dans la bâtisse de l’Hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Adelphe jusqu’au 30 septembre 2025;
- InfoFleurons : Fleurons Février 2025 ;
- Cercle des Filles d’Isabelle Marie de l’Étoile # 917 : Demande de don pour leur partie de cartes annuelle du 23 avril prochain ;
- Club des Ritournelles de St-Tite : Demande de financement pour renouveler et entretenir certains équipements ;
- Jacques Marchildon : demande de changement de zonage affectant la Villa Marie-Ange ;



SÉANCE DU CONSEIL

Lundi, 7 avril 2025 à 20h à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de Ville



Les séances sont disponibles sur YouTube . Il vous suffit d'inscrire Municipalité Saint-Adelphe dans la recherche

PROCHAINES COLLECTES D'AVRIL 2025

Recyclage et compostage 3 et 17  

Déchets et compostage 24  

Le calendrier des collectes est disponible en tout temps sur le site internet de la Municipalité

Page d'accueil, la pastille de couleur verte

Tel que mentionné dans le règlement 2010-267 :

« Nul ne peut disposer de ses ordures dans les réceptacles de la Municipalité sous peine d'amende. »

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE DATE LIMITE 30 AVRIL 2025

Tel qu'il appert de l'article 9.4 du règlement 2009-253 , nous rappelons à tous les résidents que les abris d'auto temporaires doivent être entièrement démontés avant le 1^{er} mai. Conformément aux règlements municipaux, tous manquement à cette obligation entraînera l'émission d'un constat d'infraction et d'une amende variant entre 300\$ à 1000\$.

Nous comptons sur votre collaboration pour maintenir notre municipalité propre et sécuritaire.

Merci de votre collaboration



BALAYAGE DE RUES

Dès que la température le permettra, comme à chaque année, la Municipalité procédera au balayage des rues et des stationnements afin de ramasser le sable et les détritux qui se sont accumulés au cours de l'hiver.

Les propriétaires de machineries agricoles sont invités à ne pas circuler sur les rues avec des équipements qui laissent tomber de la terre ou du fumier sur la route.

Avis aux citoyens qui veulent prendre de l'avance en balayant devant leur propriété, il faut éviter de faire des accumulations de sable en hauteur sur l'asphalte de la rue, car le balai de rue mécanique n'est pas en mesure d'enlever le sable qui a été mis en tas.

La Municipalité de Saint-Adelphe invite le plus grand nombre de citoyens à participer à cette corvée printanière d'embellissement et remercie sa population pour son habituelle collaboration !

MERCI !



Rappel : INTERDICTION DE NOURRIR LES CHATS ERRANTS DANS LA MUNICIPALITÉ

Tel que stipulé dans le règlement 2024-336 il est strictement interdit de nourrir les chats errants dans la municipalité. **Cette infraction est passible d'une amende** dont la première offense est de 100\$.

Pour consulter le règlement, rendez-vous sur notre site : Municipalité / Règlements et avis divers

Bibliothèque

GRATUIT

Votre carte de membre vous permet d'accéder à la Bibliothèque et de consulter les journaux, les livres numériques et audios sans frais!

NOUVEAUTÉS

Marthe Laverdière - De la graine à la table
Dominique Demers - Debout dans l'orage
Martine Labonté-Chartrand - A go, on change de vie
Marilou Addison - Mademoiselle mascara
Louise T. D'essiambre - Et j'ai dit non T2, Jasmin
Et plusieurs autres



NOUVEAUTÉS JEUNES

MANGA : One Piece T 1 et 2
Plusieurs romans de séries variées



Un rappel : Si votre livre a un autocollant PEB vous ne pouvez pas renouveler ce livre!
Il appartient à une autre bibliothèque qui a bien voulu nous le prêter.
Remettez-le à temps!

HORAIRE RÉGULIER

Mardi : 9h à 11h et 14h à 16h
Mercredi : 14h à 16h et 18h à 20h
418-322-5736



DEMANDE DE PERMIS MUNICIPAL

Un permis municipal est obligatoire **AVANT** d'entreprendre des travaux de rénovation, de construction ou de démolition de bâtisses, fosses septiques, puits d'eau potable, déplacement de bâtiments ou abattage d'arbre dans la zone de protection riveraine.

Le délai d'obtention du permis peut aller **jusqu'à 30 jours**, il est donc recommandé de ne pas attendre à la dernière minute pour en faire la demande. Celle-ci se fait de quatre façons différentes:

- ⇒ Via le site internet de la municipalité: www.st-adelphe.qc.ca
- ⇒ Par courriel : st-adelphe@regionmekinac.com
- ⇒ Par la poste: 150 rue Baillargeon St-Adelphe G0X 2G0
- ⇒ Par fax: 418-322-5434

DEMANDE DE PERMIS
OU CERTIFICATS



Pour information: 418-322-5721 poste 3

** N'oubliez pas que de faire vos travaux sans permis est passible d'une amende.*

CONGÉ DE PÂQUES

Prendre note que les **bureaux municipaux** ainsi que ceux de **Postes Canada** seront **fermés vendredi, le 18 avril** ainsi que **lundi, le 21 avril**.



Les différentes sources d'eau

Au Québec, l'eau potable provient généralement d'une de ces deux sources :



Les eaux de surface

Les eaux de surface regroupent l'eau des lacs, des rivières et du fleuve. Elles sont alimentées directement par la pluie ou de la fonte des neiges et le ruissellement de cette eau. La résurgence d'eaux souterraines, qui résulte de l'infiltration de la pluie et de la fonte des neiges dans les sols, alimente également les eaux de surface.



Les eaux souterraines

Les eaux souterraines se retrouvent dans le sous-sol dans des couches de sable et de gravier ou dans le roc, qui sont présentes à différentes profondeurs sous la terre. On peut retrouver une nappe d'eau souterraine près de la surface, ainsi qu'une nappe qui se situe plus en profondeur.

À certains endroits, les eaux souterraines peuvent remonter à la surface du sol et en ressortir naturellement. C'est ce qu'on appelle de l'eau de source ou encore une « résurgence d'eau souterraine ».

Les façons de s'approvisionner en eau

Il existe cinq différentes façons de s'approvisionner en eau à l'une ou l'autre de ces sources. Nous les présentons ici.

Certaines installations pour s'approvisionner en eau sont privées, et d'autres sont publiques. Si votre résidence n'est pas desservie par l'aqueduc de votre municipalité ou d'un autre fournisseur, vous avez alors une installation privée.

Cela signifie que vous êtes responsable :

- De vous approvisionner en eau, soit à l'aide d'un puits privé ou d'une installation de captage d'eau de source, soit en captant l'eau d'un lac ou d'une rivière.
- De faire analyser votre eau afin de vous assurer que vous et les personnes qui habitent avec vous pouvez la boire et l'utiliser sans inquiétudes.
- D'entretenir votre puits

LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE) BATISCAN-CHAMPLAIN 2024-2034

C'est une planification territoriale stratégique réalisée en concertation avec les acteurs de l'eau du territoire.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DES OBJECTIFS

LES 6 PROBLÉMATIQUES

Destruction milieux humides et hydriques

Qualité de l'eau

Approvisionnement en eau

Érosion

Espèces exotiques envahissantes

Conflit d'usages

LA VISION

En 2034, l'eau n'est plus simplement un bien précieux, elle est devenue le symbole de notre engagement envers un avenir durable.

CONTRIBUEZ AU PLAN D'ACTION !

Partagez vos actions réalisées ou planifiées

VOUS INFORMER ?

Pour en savoir plus sur les milieux humides et hydriques, consultez la boîte à outils.

ZONES DE CONCERTATION

UN PROCESSUS CONCERTÉ

Comme coordonnatrice de la gestion intégrée de l'eau dans la zone Batiscan-Champlain, la SAMBBA rassemble les acteurs de l'eau afin d'élaborer un PDE concerté et mis en oeuvre par ceux-ci.

Lors des activités de concertation:

- Tous les secteurs d'activités sont invités (municipal, économique, communautaire, Première Nation et génération eau (jeunes d'âge secondaire));
- Les personnes et organisations participent sur une base volontaire.

SAMBBA
OAV BATISCAN-CHAMPLAIN

ZONE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT BATISCAN-CHAMPLAIN

Petit rappel

Si vous avez des questions concernant l'eau du réseau, nous vous invitons à communiquer avec **Samuel Giroux**, opérateur en traitement des eaux dans la Municipalité **418-322-5721 poste 3** ou eaux.sta@regionmekinac.com

6

Écocentre



Les heures d'ouverture sont : Les samedis de 8h à midi

↪ du 26 avril au 1^{er} novembre 2025 ↩

L'Écocentre récupère une variété de matériaux et d'objets notamment la peinture, le matériel informatique, les briques, les pierres, les cartons, les poêles, les réfrigérateurs, les huiles et les filtres usés, le bois, les métaux, les résidus domestiques dangereux, les pneus d'automobiles déjantés.

Il est primordial de respecter le tri de vos rebuts. Ex. le bois avec le bois, le bardeau d'asphalte de votre toiture doit être seul : il ne peut avoir de bois avec, une fenêtre dont le contour est en bois : la vitre doit être séparée du contour de bois, etc.

Les préposés à l'écocentre sont là pour vous guider et vous aider à vous y retrouver.

Afin de diminuer le temps d'attente et de déplacements inutiles sur le site, nous vous recommandons au préalable de trier le contenu de votre remorque (trailer) en le plaçant par catégorie de matériaux afin que le déchargement se fasse plus rapidement.

L'écocentre est conçu pour aider à réduire les déchets et promouvoir le recyclage et le réemploi des matériaux.

DE PLUS, UN TRI RÉALISÉ DE FAÇON ADÉQUATE FAIT EN SORTE QUE NOUS, LA MUNICIPALITÉ ET LES CITOYENS, N'AYONS PAS À PAYER DE SURPLUS POUR L'ENFOUISSEMENT.

Patience, respect et courtoisie seront de mises. Nous comptons sur votre habituelle collaboration.

VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENIELLE

Afin de sensibiliser la population des municipalités desservies par la Régie des incendies du Centre-Mékinac, à la prévention des incendies résidentiels, les pompiers procèdent à des visites de prévention résidentielles sur l'ensemble de son territoire, tout au long de l'année.

Lors de ces visites, les pompiers vérifient entre autres le bon fonctionnement et la conformité des équipements de sécurité et de protection incendie tels que les avertisseurs de fumée, les avertisseurs de monoxyde de carbone et les extincteurs. De plus, ils vérifient, sans s'y limiter, que les issues soient bien dégagées, que les panneaux électriques soient dégagés minimalement de 1m et que le numéro civique du bâtiment soit présent et bien visible de la voie publique. Le tout, conformément à la réglementation municipale en vigueur, dans le but d'assurer la sécurité des occupants.

En cas de non-conformité au règlement en vigueur, un avis écrit sera alors émis et remis à l'occupant des lieux. Celui-ci devra s'y conformer en apportant les corrections nécessaires, dans les 7 jours suivants la visite du service incendie et en informer le service incendie en faisant parvenir le formulaire de retour obligatoire attaché au bas de l'avis émis, à l'adresse indiquée sur ce dernier.

Lors de ces visites, n'hésitez pas à poser des questions aux pompiers. Ils peuvent vous renseigner et vous donner des conseils de prévention utiles et pertinents pour votre sécurité et celle de votre famille.

*** À noter qu'aucun organisme ou entreprise n'est mandaté par votre municipalité ou la Régie des incendies Centre-Mékinac pour procéder à la vente ou l'inspection d'appareils de sécurité ou de protection incendie.**

Soyez alerte! Vous pouvez dénoncer ce type de sollicitation en téléphonant directement au bureau de votre municipalité ou à la Régie des incendies du Centre-Mékinac au 418 365-1866 ou par courriel : prevention@incendiemekinac.com

Anthony Rheault, Capitaine à la prévention incendie et à la formation



La Bonne Soupe du Cœur

« La Bonne Soupe du Cœur » d'avril 2025
sera servie à la Grande Salle dans les locaux de la
municipalité de Saint-Adelphe

Au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Jeudi, le 17 avril de 11h30 à 13h00

Tous les paroissiens sont invités! Venez vous attabler, jaser et partager une soupe maison ainsi que quelques à-côtés gratuitement. Amenez vos voisins et amis qui pourraient en profiter!

Pas besoin de réserver.

Apportez votre bonne humeur et un contenant pour en rapporter et partager, s'il en reste!



VENTE DE GARAGE
SAMEDI 17 MAI 2025
9H00 À 16H00

LE GRAND BAZAR
Saint-Ubalde

Horaires

- 10h00-12h00: Unité mobile 0-5 ans
- 10h00-14h00: Maquillage avec Créa-Ceaux
- 10h00-16h00: Queues de castor
- 11h00-15h00: Sica Artiste

Et d'autres surprises!
Remise d'arbres gratuits!

*Inscription obligatoire pour vendre
*Détails dans l'événement Facebook
*Remis dimanche 18 mai en cas de pluie



À titre de référence, voici le lien utile aux fins de consulter la documentation pertinente pour en savoir davantage sur le projet éolien privé d'un parc éolien.

www.mrcmekinac.com

Dans le bandeau noir au haut de la page, cliquez sur « Mékinac consulte »

Cliquez sur : **Documentation**

Vous y trouverez les documentations suivantes, savoir :

L'entente cadre avec TES Canada

Le RCI (2023-194) applicable à tout le territoire de Mékinac.

Pour toutes questions supplémentaires, vous pouvez les adresser à la MRC à la page Mékinac consulte.

Ils seront en mesure de vous fournir les informations nécessaires.



Le **camp de jour** est maintenant administré par la Municipalité.

Vous serez informé via notre site internet, l'infolettre et notre Facebook des dates d'inscriptions, des coûts, etc.

Prenez note que les inscriptions ne débuteront pas avant la mi-avril



GRATUIT Découvrez, dégustez!

Municipalité de Lac-aux-Sables

Samedi 5 avril 2025
10h à 16h
Club de Golf Le St-Rémi
660, chemin St-Charles

23 exposants

Sac réutilisable recommande

Commanditaire:

Informations
418-336-2331
lac-aux-sables.qc.ca

RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC

Tu as envie de relever des nouveaux défis ?

Tu aimerais t'impliquer dans ta communauté ?

DEVIENS POMPIER À TEMPS PARTIEL !

N'hésites pas à poser ta candidature dès maintenant !

Pour des informations:

418 365-1866 - info@incendiemekinac.com



L'office municipal d'habitation de Mékinac
a présentement quelques logements de disponible.
Si vous désirez faire une demande pour obtenir un logement ou
si vous avez des questions au niveau de votre admissibilité,
veuillez communiquer au 418-289-4033.